



Union SNUI – SUD Trésor Solidaires

80/82, rue de Montreuil – 75011 Paris

Tél : 01 44 64 64 44 Télécopie : 01 43 48 96 16

[http : //snuisudtresor.fr](http://snuisudtresor.fr)

courriel : union@snuisudtresor.fr

Paris, le 10 mai 2010

PROJET DE STATUT PARTICULIER DES GEOMETRES-CADASTREURS DES FINANCES PUBLIQUES

Demande d'amendement de l'article 18 du projet de décret

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires dénonce le fait que le projet d'article ne permette pas de report de l'ancienneté acquise dans le 3^{ème} échelon du grade actuel de géomètre principal.

En conséquence, l'Union demande que le tableau de reclassement figurant à l'article 18 soit ainsi modifié et complété :

Article 18 :

Situation dans le 3 ^{ème} échelon du grade de géomètre principal			
	Ancienneté dans l'échelon	Echelon de reclassement	Ancienneté reportée
GP 3	6 ans et plus	11	Sans ancienneté
GP 3	+ de 3 ans et moins de 6 ans	10	Ancienneté acquise au-delà de 3 ans
GP 3	- de 3 ans	9	Ancienneté acquise

Amendement non retenu par l'Administration